

Notre équipe

- Un Directeur
- Un Chef de service
- Une Infirmière
- Une Psychologue
- Une Educatrice spécialisée
- Un psychopédagogue
- Une Assistante de service social
- Une Secrétaire

Nos partenaires

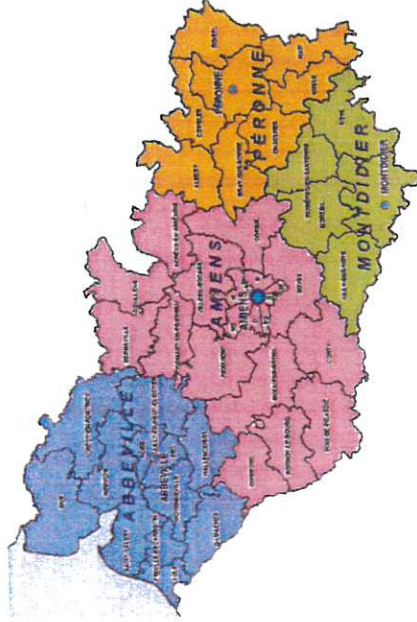
ARS Hauts de France, MDPH de la Somme,
Education Nationale, Conseil Départemental de
la Somme, CH Philippe Pinel, CHU Amiens
Picardie, Centre Ressource Autisme,
Etablissements et services médico-sociaux,
Associations ou représentants des familles,
Professionnels libéraux...



Zone d'intervention

Arrondissement d'Amiens

(en rose sur la carte)



*Pôle de Compétences
et de Prestations
Externalisées
de la Somme*

PCPE de la Somme
CH Pinel - Route de Paris
80044 AMIENS Cedex 1

Téléphone : 03-22-53-46-94
pcpedelasomme@apajh80.net

*« Une réponse accompagnée
pour tous »*

« Zéro sans solution »



« PCPE »

Face aux difficultés de réponses médico-sociales dans l'arrondissement d'Amiens, l'ARS, la MDPH et le secteur médico-social ont décidé de se coordonner pour construire une réponse dans le cadre d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE).

Le PCPE se veut une réponse transitoire à un besoin spécifique, dans l'attente d'une solution pérenne.

Contexte de création

Le PCPE est porté par l'APAJH de la Somme (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) appuyé d'un dense réseau de partenaires.

L'APAJH80 est une association Loi 1901 laïque et à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Elle travaille, dans le respect des convictions individuelles, à promouvoir la dignité des personnes handicapées, à favoriser leur complet épanouissement, à aider à leur intégration à toute forme de vie sociale, à garantir leur citoyenneté pleine et entière.

Le PCPE s'inscrit dans la démarche « Une Réponse Accompagnée Pour Tous » à la suite du rapport établi par Denis PIVETEAU « Zéro sans solution ».

Public concerné

Les enfants et adultes en situation de handicap avec risque de rupture de parcours dans l'une des situations suivantes :

- Bénéficiant d'une notification de place non concrétisée en établissement ou un service médico-social.
- Ne bénéficiant pas d'un accompagnement adapté ou suffisant.
- Vivant une période de transition vers un établissement ou un service médico-social.

Prestations

Les familles et l'entourage professionnel et non professionnel de personnes en situation de handicap avec risque de rupture de parcours :

- Le PCPE travaille à leur soutien et à leur guidance dans l'optique d'anticiper et d'éviter les situations à risque.

Modalités d'admission

- Sur notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Pour toute sollicitation directe du PCPE, la personne sera invitée à déposer un dossier de demande de notification auprès de la MDPH. La mise en œuvre d'une évaluation fonctionnelle pourra être envisagée.

Objectifs

- Anticiper et éviter des ruptures dans le parcours.
- Accompagner dans l'attente d'une réponse dans un établissement ou service adapté aux besoins de la personne.
- Apporter une réponse renforcée aux besoins de la personne dans une visée inclusive.
- Contribuer à la coordination des différents intervenants du parcours de l'utilisateur.

- Evaluation spécifique des attentes et des besoins.

- Intervention directe et indirecte ponctuelle et ciblée, sur tous les lieux de vie des usagers.

- Soutien des familles et des aidants (guidance parentale; coaching des aidants; accompagnement des démarches d'orientation).

- Participation aux échanges pour faciliter ou renforcer le lien entre les différents intervenants du parcours de l'utilisateur.

- Intervention de professionnels en libéral, liés par convention, sur prescription du PCPE.

Où rencontrer un·e délégué·e du Défenseur des droits ?

Des équipes partout en France

Près de 500 délégué·e·s dans les territoires

Les délégués du Défenseur des droits sont présents sur l'ensemble du territoire national dans l'hexagone et outre-mer. Ils assurent des permanences gratuites, sur rendez-vous. Vous pouvez les rencontrer dans un des **750 points d'accueil** près de chez vous : Maison de la Justice et du Droit (MJD), Point d'accès au droit (PAD), préfectures, mairies... De plus, afin de permettre aux détenus de faire respecter leurs droits, un ou plusieurs délégués sont désignés pour chaque établissement pénitentiaire.

Près de 300 collaborateur·trice·s à Paris

Les collaborateur·trice·s du Défenseur des droits mettent à disposition **leurs compétences et leur expertise** au service des réclamants. Ils assurent le traitement des dossiers adressés à l'Institution et apportent des **solutions adaptées**.

80% des réclamations du Défenseur des droits sont recueillies par les délégué·e·s au sein de leur permanence

Consultez la liste des permanences :

www.defenseurdesdroits.fr



Vous pensez que vos droits n'ont pas été respectés ?

Contactez gratuitement le Défenseur des droits



Par l'intermédiaire des délégué·e·s, sur : www.defenseurdesdroits.fr / « Comment obtenir des réponses ? » ou dans un point d'accueil.



Par courrier gratuit, sans affranchissement : Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07



Par le formulaire en ligne, sur : www.defenseurdesdroits.fr / « Saisir le Défenseur des droits »



Il est possible d'obtenir des informations par téléphone : 09 69 39 00 00 ou lors d'un rendez-vous avec un·e délégué·e.



Il est essentiel de joindre toutes les pièces utiles (copies de documents administratifs, courriers, courriels, témoignages...) permettant au Défenseur des droits de traiter votre dossier.

À SAVOIR

Le recours au Défenseur des droits est gratuit.

Le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.

Sa saisine n'interrompt ni ne suspend les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales ni ceux des recours administratifs ou contentieux.



Toutes nos actualités :

www.defenseurdesdroits.fr



Faites respecter vos droits dans votre département

Face au droit, nous sommes tous égaux

Défenseur des droits
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Défenseur des droits
— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une institution, cinq domaines d'intervention

« Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés »

Article 71-1 de la Constitution

Le Défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et les libertés individuelles dans le cadre de 5 domaines de compétences déterminés par la loi :

Défense des droits des usagers des services publics

Respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité (police, gendarmerie, services privés de sécurité...)

Défense et promotion des droits de l'enfant

Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

Orientation et protection des lanceurs d'alerte

Pour mener à bien sa mission, le Défenseur des droits :

- traite les réclamations qui lui sont adressées en proposant des solutions adaptées ;
- agit en faveur de l'égal accès aux droits pour tous à travers l'information, la formation, le développement de partenariats et la proposition de réformes.

Plus de **130 000** demandes d'intervention par an

Dans quel cas contacter un.e délégué.e du Défenseur des droits ?

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez vous adresser à un.e délégué.e du Défenseur des droits concernant :

La défense des droits des usagers du service public

Si vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service de l'État, d'une collectivité territoriale ou de tout organisme de service public, et que les démarches préalables pour résoudre ce problème ont échoué.

La défense des droits de l'enfant

Si vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur.

La lutte contre les discriminations

Si vous pensez être victime d'une différence de traitement à l'embauche, au travail, pour l'accès à un logement, à un lieu public, à des services, pour des motifs interdits par la loi comme votre origine, votre handicap, votre sexe, votre âge, votre orientation sexuelle...

La défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité

Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité (policiers, gendarmes, agents de sécurité ou de surveillance...).

L'orientation et la protection des lanceurs d'alerte

Si, au sein de l'organisme qui vous emploie ou avec lequel vous collaborez professionnellement, vous avez eu connaissance d'un crime ou d'un délit, d'une menace ou d'un préjudice graves pour l'intérêt général ou de la violation d'un engagement international.

Je n'ai pas pas été embauché à raison de mon apparence

Je divorce et mon enfant veut parler au juge

Je n'arrive pas à toucher ma retraite car je n'ai pas de preuves du paiement de certaines cotisations

Que peut faire le Défenseur des droits ?



Enquêter



Proposer un règlement à l'amiable



Faire des recommandations sur une situation



Présenter ses observations devant les juges



Demander des poursuites disciplinaires



Faire des propositions de réformes de la loi

AGIR ENSEMBLE

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de protéger vos droits et libertés en matière de :

Dysfonctionnements
des services publics

Droits
de l'enfant

Lutte contre
les discriminations

Déontologie
de la sécurité

Pour s'informer :

- Sur le site internet : www.defenseurdesdroits.fr
- Par téléphone au **09 69 39 00 00**
(coût d'une communication locale à partir
d'un poste fixe)

Pour saisir le Défenseur des droits :

- Par le formulaire en ligne sur :
www.defenseurdesdroits.fr
(rubrique « SAISIR »)
- Par l'intermédiaire des 450 délégués
de proximité du Défenseur des droits :
www.defenseurdesdroits.fr
(rubrique « CONTACTER votre délégué »)
- Par courrier postal :
Le Défenseur des droits
7, rue Saint-Florentin
75409 Paris Cedex 08

Le recours au Défenseur des droits est gratuit.
Lorsque vous saisissez le Défenseur des droits, n'oubliez pas de transmettre la copie de l'ensemble des documents relatifs à votre demande pour en faciliter le traitement.

Faites
respecter

**vos droits
dans votre
département**

**Saisissez
un délégué
du Défenseur
des droits**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr

Faire respecter vos droits

DANS QUEL CAS CONTACTER UN DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS ?

Que vous soyez une personne physique ou morale, de nationalité française ou étrangère, vous pouvez vous adresser à un délégué du Défenseur des droits.

La défense des droits des usagers du service public

Si vous êtes en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service de l'État, d'une collectivité territoriale ou de tout organisme de service public, et que les démarches préalables pour résoudre ce litige ont échoué.

La lutte contre les discriminations

Si vous êtes témoin ou estimez avoir fait l'objet d'une discrimination.

Pour qu'il y ait discrimination au sens de la loi, les conditions suivantes doivent être réunies :

- un traitement moins favorable et par rapport à une autre personne placée dans une situation comparable dans un domaine déterminé par la loi (logement, emploi, santé, assurance, banque, loisirs...);
- sur la base d'un ou plusieurs des 20 critères prohibés par la loi tels que le sexe, l'origine, le handicap, l'âge, la grossesse, l'état de santé, la situation de famille...

La défense des droits de l'enfant

Si vous constatez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt d'un mineur.

La défense des droits dans le cadre des relations avec les forces de sécurité

Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part des personnes exerçant des activités de sécurité (policiers, gendarmes, agents de sécurité ou de surveillance...). Le délégué vous aidera à constituer votre dossier qui sera transmis aux services compétents du Défenseur des droits.

« Pôle Emploi n'a pas pris en compte mon changement de situation »

QUE PEUT FAIRE LE DÉLÉGUÉ DU DÉFENSEUR DES DROITS ?

- Il vous écoute, vous conseille et vous informe sur les démarches à effectuer, en toute confidentialité.
- Il vous oriente vers le bon interlocuteur si votre dossier ne concerne pas les missions du Défenseur des droits.
- Il vous aide à rechercher une solution amiable au niveau local. Si ce n'est pas possible, il vous aide à constituer un dossier qui sera transmis aux services compétents du Défenseur des droits.

Le Défenseur des droits s'appuie sur un réseau de 420 délégués bénévoles, présents sur l'ensemble du territoire national, en métropole et outre-mer. Vous pouvez les rencontrer gratuitement dans un des 650 points d'accueil près de chez vous : Maison de la Justice et du Droit (MJD), Point d'accès au droit (PAD), préfectures, mairies...

Consultez la liste des permanences :

www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue



La saisine du Défenseur des droits n'interrompt et ne suspend ni les délais de prescription des actions civiles, administratives ou pénales, ni ceux des recours administratifs ou contentieux.

Le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice.

« Je n'ai pas retrouvé mon emploi au retour de mon congé maternité »

« Cela fait plusieurs mois que j'attends le versement de ma retraite »

« Je ne comprends pas pourquoi la CAF ne me verse plus l'allocation de soutien familial »

« Je n'ai pas pu inscrire ma fille à l'école car elle est handicapée »

Permanences Délégué du Défenseur des Droits en Picardie

AISNE

LAON	Jack Langlois	préfecture	Mercredi et jeudi matin	323218314	Vervins
SOISSONS	Alain Thierry	s/s préfecture	Mardi	360098004	M.A. Château
ST QUENTIN	Jean Claude Ester	Point info droit	Mercredi AM	323050484	
ST QUENTIN	Rosalie Doudou	Maison de l'égalité	Vendredi AM	323050484	

OISE

BEAUVAIS	Jacques Derôme	préfecture	Lundi AM	344061212	MA Beauvais
BEAUVAIS	Marie Thérèse Mercier	préfecture			
CREIL	Simone Lermession	maison de la justice	Mardi matin	344644670	
CREIL	Jean Pierre Maréchal	maison de la justice			MA Liancourt
COMPIEGNE	Pierre Boyer	s/s préfecture	Mercredi matin	344644670	Noyon

SOMME

AMIENS	Pierre Yves Dambrine	maison de la justice	Jeudi	322222990	MA Amiens
AMIENS	Elisabeth Minard Placard	Espace Dewailly	Mardi et jeudi AM	322974113	
AMIENS	Catherine Cadet	SGAR	Lundi AM	322978313	Animatrice régionale
ABBEVILLE	Jérôme Fossati	CIDFF	Mardi	970020266	
PERONNE	Jean Bernard Billet	Palais de justice	Lundi AM & Vendredi M	322847280	

Contact par mail: [aaa.bbb@defenseur des droits.fr](mailto:aaa.bbb@defenseur-des-droits.fr)

Diplôme d'Université Éthique & Santé Université de Picardie Jules Verne

Préprogramme 2019

Les dates sont définitives, les thèmes et noms des intervenants peuvent être modifiés

Janv 21
9h00 – 12h30 : Représentation de notions : la personne, l'homme en développement - A. de Broca
14h00 – 17h00 : Éthique, morale, soin, autonomie, konomie. A. de Broca

Janv 22
9h00 – 12h30 : Éthique, morale, déontologie et droit - C. Draperi
14h00 – 17h00 : De l'éthique de conviction à la discussion - C. Draperi

Fév 04
9h00 – 12h30 : La démarche en éthique clinique - A. de Broca
14h00 – 17h00 : Réflexion et travail de groupes à partir de situations cliniques - A. de Broca, N. Ducarme

Fév 05
9h00 – 12h30 : De la question de la temporalité - C. Draperi
14h00 – 17h00 : Libertés, autonomie, mutualité des enjeux individuels - C. Draperi

Mars 04
9h00 – 12h30 : La personne : aspects juridiques - C. Ponte
14h00 – 17h00 : Loi Claeys-Léonetti – Personne de confiance
Présentation des textes à travailler - C. Ponte

Mars 05
9h00 – 12h30 : Les questions éthiques en psychiatrie à partir de situations cliniques - N. Ducarme et col.
14h00 – 17h00 : Personnes âgées/personnes sous tutelle
Présentation travail sur la sexualité en EHPAD – I. Fojcik

Le sujet du jour sera traité avec un regard :

☐ Philosophique ☐ Clinique ☐ Juridique

Avril 01

9h00 – 12h30 : L'homme et la mort. Aspects philosophiques. Les définitions légales de la mort : encéphalique, cœur arrêté, Maastricht III - A. de Broca
14h00 – 17h00 : La banalité du bien et la banalité du mal à partir de situations cliniques - N. Ducarme

Avril 02

9h00 – 12h30 : Les soins palliatifs (LATA, mort au domicile, réseaux ville-hôpital, personne de confiance, directives anticipées, équipe, partage d'expériences) – I. Quentin (Creil)
14h00 – 17h00 : Par l'e-santé – J. Lucas (Paris)

Mai 13

9h00 – 12h30 : Les annonces. Dispositif d'annonces et d'accompagnements - S. Debon – V. Avisse
14h00 – 17h00 : Avec les progrès de la génétique : développement humain, embryon, questions éthiques – G. Morin

Mai 14

9h00 – 12h30 : Éthique et périnatalité : questionnements – L. Storme
14h00 – 17h00 : De l'intégrité du corps – C. Draperi

Juin 17

9h00 – 12h30 : La difficile rencontre de l'éthique soignante et de l'économie – Du néolibéralisme – H. Té kaya
14h00 – 17h00 : Les soins au 21^{ème} siècle (Transhumanisme) A. de Broca

Juin 18

9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30 : Présentation des travaux de synthèse par équipe autour des textes juridiques actuels (loi de bioéthique, loi sur la recherche ...) – C. Ponte, A. de Broca

Sept 30

9h00 – 10h30 : Examen – épreuve écrite
11h00 – 12h30 : Les recherches en France. CPP – T. Bourguell
14h00 – 17h00 : Éthique de l'accompagnement au cœur de l'activité clinique. Le bénévolat, sa place dans la société – T. Chatel (Paris)
17h00 – 18h00 : Présentation des textes philosophiques travaillés sur l'année - A. de Broca, N. Ducarme,

Oct 01

9h00 – 12h30 et 14h00 – 17h30 : Présentation des textes philosophiques travaillés sur l'année - A. de Broca, N. Ducarme, C. Draperi

➤ **Intervenants :** A. de Broca (CHU Amiens) – N. Ducarme (CHU Amiens) – C. Guillaume (psychiatre Amiens) – F. Bajus (Vivre son deuil en picardie) – O. Filhol (pasteur) – Dr G. Zarka (médecin) – B. Ledieu (prêtre) – M. Abdellatif – R. Warluzelle (directeur Agence funéraire) – D. Le Gay (philosophe) – D. Oliviere (ancien responsable de formation) – O. Faraldi (gériatre, Compiègne) – G. Cotte (psychologue) – G. Cordier (Pédopsychiatre) – L. Joron (aide-soignante) – T. Tinot (puéricultrice) – V. Peret (infirmière) – C. Rocca, R. Benveniste (Collectif les morts dans la rue – Bénévole, Psychiatre, Paris) – P. Corde (psychologue) – C. Moukouta (psychologue UPJV)

➤ **Objectifs généraux du diplôme :**

- . Mieux comprendre les ressorts du deuil
- . Mieux connaître les rites ancestraux et actuels nécessaires
- . Mieux discerner la souffrance spécifique des personnes endeuillées en fonction des circonstances pour mieux les accompagner, les accueillir ou les réinsérer dans une institution ou entreprise

➤ **Validation du diplôme universitaire :**

- . Présence obligatoire à tous les modules
- . Présentation d'un livre/film : décryptage, analyse
- . Présentation d'une situation clinique
- . Passation d'un examen écrit

➤ **Modalités d'inscription :** contacter l'Espace de Réflexion Éthique (cf. coordonnées ci-dessous) soit pour tout le D.U au titre de la formation permanente ou à titre individuel, soit pour des journées spécifiques selon les places disponibles

➤ **Contact :**

Pour la formation à titre individuel et à titre étudiant :

Espace de Réflexion Éthique Régional des Hauts-de-France

Directeur : Dr Alain de BROCA - Chargée de mission : Mme Nathalie DUCARME
- CHU Nord – 80054 Amiens Cedex 1 @ : espace.ethique@chu-amiens.fr

☎ 03 22.66.79.20 – 06.71.42.92.02 (de préférence)

Pour la formation continue : Service de formation continue universitaire :

<https://sfcu.u-picardie.fr/>

DIPLÔME d'UNIVERSITÉ DEUILS ET ENDEUILLÉS

Espace de Réflexion Éthique Régional
des Hauts-de France

Université de Picardie Jules Verne



Diplôme d'Université Deuils et endeuillés

Université de Picardie Jules Verne

Préprogramme 2019

Les dates sont définitives, les thèmes et noms des intervenants peuvent être modifiés

Janv
16

13h30 – 15h00 : Accueil, présentations – C. Guillaumont, A. de Broca
15h30 – 17h00 : Les étapes du deuil – F. Bajus
17h00 – 17h30 : Les rites ... Pour quoi faire ? A. de Broca

Janv
17

Les grandes religions monothéistes :

9h00 – 10h45 : Protestantisme - O. Filhol
11h00 – 12h30 : Judaïsme - Dr G. Zarka
14h00 – 15h45 : Catholicisme - B. Lédieu
16h00 – 17h30 : Islam - M. Abdellatif

Janv
18

9h00 – 10h00 : Partage entre participants
10h15 – 12h30 : Funérailles et services des pompes funèbres- La crémation - Les soins de conservation – R. Warluzelle
14h00 – 16h30 : Deuil et association d'endeuillés : Vivre son deuil - Les groupes d'accompagnement ouverts et fermés – F. Bajus
16h30 – 17h00 : Synthèse de la 1^{ère} session – Équipe pédagogique

Mars
20

13h30 – 16h15 : Don d'organe et réciprocité chez les greffés. Témoignages – Discussion – N. Ducarme, A. de Broca
16h30 – 17h30 : Accompagner : « l'aveugle » – N. Ducarme, A. de Broca

Mars
21

Philosophie - Anthropologie

9h00 – 9h45 : Partage entre les participants
10h00 – 12h30 : La mort, la crémation et rites vus par un philosophe – Les familles face à la mort – approche systémique – D. Le Gay
14h00 – 17h00 : Crémation et rites « la mort en cendres » - D. Le Gay
17h00 – 17h30 : Partage entre les participants

Mars
22

9h00 – 12h30 : Les familles face à la mort – Approche systémique. Le sculpt. D. Oliviere
14h00 – 16h30 : L'homme en développement : des deuils successifs Résilience – Don/pardon – Hélène de la communication
16h30-17h00 : Partage entre les participants – Équipe pédagogique

Mai
22

10h00 – 12h30 : Visite du cimetière de la Madeleine (si possible)
13h30 – 15h00 : Le deuil en institution pour personnes âgées – EHPAD – O. Faraldi
15h15 – 17h30 : Situations dans les deuils à risque (pathologies psychiatriques, suicide) – C. Guillaumont

Mai
23

9h00 – 9h30 : Partage entre les participants
9h30 – 12h30 : Impact psychologique des séparations et deuils familiaux chez l'enfant – Échanges entre les participants – G. Cotte
14h00 – 17h00 : Enfants et adolescents endeuillés – Groupe d'enfants endeuillés - G. Cordier
17h00 – 17h30 : Le photolangage – A. de Broca

Mai
24

9h00 – 12h30 : Deuil d'un enfant avant et juste après la naissance (Loi, situation clinique, rites et pratiques autour du tout-petit décédé – T. Tinot, V. Peret, L. Joron
14h00 – 17h00 : Les personnes en situation d'exclusion « Gens de la rue » - C. Rocca, R. Benveniste – Collectif les morts dans la rue

Sept
18

13h30 – 16h00 : Deuil et souffrance des soignants – P. Corde
16h30 – 17h30 : Deuil en prison – F. Bajus

Sept
19

9h00 – 10h00 : Partage entre les participants
10h00 – 12h30 : Deuil et migration – C. Moukouta
14h00 – 18h00 : Présentation des livres ou situations cliniques

Sept
20

9h00 – 10h30 : Examen – épreuve écrite
10h40 – 12h30 : Présentation des livres ou situations cliniques
14h00 – 17h00 : Présentation des livres ou situations cliniques
Équipe pédagogique